



**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU VENDREDI 24 JANVIER 2020**

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SUD
Entre-Deux - Saint-Joseph - Saint Philippe - Le Tampon

AFFAIRE N° 26-20200124

**ACTION CŒUR DE VILLE/MANAGER DE CENTRE VILLE –
VOTE DE SUBVENTION 2020 A L'ASSOCIATION DE GESTION
CŒUR DE VILLE DE SAINT-JOSEPH**

L'an deux mille vingt, le vingt-quatre du mois de janvier à neuf heures et trente-cinq minutes, en application des articles L.2121-7, L.2121-8 et L. 5211-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), se sont réunis dans la salle des fêtes du 12^{ème} km sise au Tampon, rue Auguste Lacaussade, les membres du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Sud, légalement convoqués le 17 janvier 2020, sous la présidence de Monsieur André THIEN AH KOON.

NOTA :

Nombre de conseillers
en exercice : 48

Présents : 28
Absents représentés : 11
Absents : 09

ETAIENT PRESENTS

- Commune du Tampon -

André THIEN AH KOON, Jacquet HOARAU, Bernard PAYET, Pierre ROBERT, Marie-Noëlle DEURVEILHER-PAYET, Albert GASTRIN, José PAYET, Denise BOUTET TSANG CHUN SZE, José CLAIN, Mimose DIJOUX RIVIERE, Daniel MAUNIER, Laurence MONDON, Rito MOREL, Marie France RIVIERE, François ROUSSEY, Jessica SELLIER, Marcelin THELIS, Catherine TURPIN (*de l'affaire n° 01-20200124 à l'affaire n° 27-20200124*).

- Commune de Saint-Joseph -

Patrick LEBRETON, Harry MUSSARD, Blanche Reine JAVELLE, Axel VIENNE, Inelda BAUSSILLON, Jean-Daniel LEBON, Raymonde VIENNE.

- Commune de l'Entre-Deux –

André DUPREY, Bachil VALY.

- Commune de Saint-Philippe –

Clarita TURPIN.

REPRESENTES-PROCURATION

- Commune du Tampon -

Emmanuelle HOARAU (*représentée par Denise BOUTET TSANG CHUN SZE*), Anissa LOCATE (*représentée par Jacquet HOARAU*), Catherine TURPIN (*Représentée par Albert GASTRIN de l'affaire n° 28-20200124 à l'affaire n° 37-20200124*).

- Commune de Saint-Joseph -

Henri-Claude HUET (*représenté par Axel VIENNE*), Gilberte GERARD (*représentée par Blanche Reine JAVELLE*), Christian LANDRY (*représenté par Inelda BAUSSILLON*), Marie-Andrée LEJOYEUX (*représentée par Jean Daniel LEBON*), Harry-Claude MOREL (*représenté par Raymonde VIENNE*), Rose Andrée MUSSARD (*représentée par Harry MUSSARD*), Henri-Claude YEBO (*représenté par Patrick LEBRETON*).

- Commune de l'Entre-Deux -

Isabelle PARIS-GROSSET (*représentée par Bachil VALY*).

- Commune de Saint-Philippe -

Olivier RIVIERE (*représenté par Clarita TURPIN*).

ETAIENT ABSENTS

- Commune du Tampon -

Monique BENARD-DESLAIS, Jacqueline FRUTEAU-BOYER.
Colette FONTAINE, Jean-Jacques VLODY.

- Commune de Saint-Joseph -

Marie-Jo LEBON.

Alin GUEZELLO, Harry MALET, Priscilla PAYET, François RIVIERE.

Les membres présents formant la majorité de ceux en exercice, la Présidente ouvre la séance. Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, l'Assemblée procède à la nomination du Secrétaire de séance. A l'unanimité, Madame Laurence MONDON a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

**ACTION CŒUR DE VILLE/MANAGER DE CENTRE VILLE – VOTE DE SUBVENTION
2020 A L'ASSOCIATION DE GESTION CŒUR DE VILLE DE SAINT-JOSEPH**

Le Président rappelle à l'Assemblée que :

- la Commune de Saint-Joseph a été retenue dans le cadre du programme national « Action Cœur de Ville » le 27 mars 2018,
- que la CASUD en matière de politique locale du commerce d'intérêt communautaire est compétente pour participer à la dynamique commerciale (affaire n° 27-20180928 du 28 septembre 2018),
- la CASUD a adhéré à l'association « Gestion cœur de ville de Saint Joseph » lors du conseil communautaire du 20 juillet 2018 à l'affaire n° 43-20180720,
- l'association a pour objet la gestion, la promotion ainsi que le développement commercial du cœur de ville de Saint-Joseph, basé sur un partenariat actif entre chacun des acteurs de la ville et dans le respect des missions propres à chacun.

Le président informe également que l'association a pour objectifs de :

- renforcer l'attractivité commerciale du centre ville (recherche de nouveaux investisseurs dans le but d'avoir un mix commercial qui aura été défini dans le cadre du partenariat etc....),
- entretenir la relation avec les commerçants et favoriser les échanges entre les commerçants et les pouvoirs publics,
- encourager la coopération entre tous les partenaires et acteurs de la ville (privé et public),
- assurer la promotion du cœur de ville,
- s'impliquer dans l'organisation d'animations commerciales,
- veiller à pérenniser la structure organisationnelle et financière,
- développer et renforcer le partenariat en vue d'accroître la représentativité de l'association en tant que structure rassemblant les différents acteurs et intérêts de la ville.

Le Président propose de reconduire la subvention pour un montant de 28 215 €.

Une convention d'objectifs et de moyens est annexée à cette délibération.

Il est donc proposé à l'Assemblée :

- d'approuver le montant de subvention de 28 215,00 € à l'Association de Gestion Cœur de Ville de Saint-Joseph,
- d'approuver la convention d'objectifs et de moyens,
- d'autoriser le Président ou le Vice-Président délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

Le Conseil est prié de bien vouloir en délibérer.

DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Conseil,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (Monsieur Patrick LEBRETON en tant que représentant de la CASUD à l'association Gestion Cœur de Ville de Saint-Joseph, ne prenant pas part au débat et vote de cette affaire),

- approuve le montant de subvention de 28 215,00 € à l'Association de Gestion Cœur de Ville de Saint-Joseph,
- approuve la convention d'objectifs et de moyens,
- autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer toutes pièces relatives à cette affaire,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de la Réunion dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Abstention : 00

Contre : 00

Pour : 38

POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Président de la CASUD,

André THIEN AH KOON

